

ENGAGÉ(E)S CONTRE LE CANCER POUR NOTRE FUTUR!



**NOTRE
CAUSE**



La lutte contre le cancer, plus que jamais, notre cause à toutes et à tous !

Dans un contexte de crise sanitaire qui fragilise le parcours de soins des personnes malades et à l'approche des élections présidentielle et législatives de 2022, il est urgent de faire de la lutte contre le cancer notre cause commune à toutes et à tous.

Le cancer, plus qu'une probabilité, une réalité

Le cancer nous concerne à tout âge. Il surgit à cause de multiples facteurs (antécédents familiaux, environnement, mode de vie, etc.) et nous avons autant de risques d'en faire l'expérience et d'en souffrir que nos proches : qu'un parent, qu'un conjoint, qu'un ami ou qu'un voisin. Non, ce n'est pas seulement une probabilité, c'est une réalité !

1 homme sur 2 et 1 femme sur 3 se verra diagnostiquer un cancer avant ses 85 ans¹. Presque 4 millions de Français vivent ou ont dû vivre avec un cancer² : tant de combats individuels passés ou à venir qui auraient pu et peuvent être évités. Et pourtant, le cancer n'a pas à être une fatalité. La recherche scientifique, l'éducation à la santé, les mesures politiques volontaristes et les campagnes de dépistage sont des moyens de lutter.

Des mesures pas à la hauteur de l'enjeu

Malheureusement, ces mesures ne suffisent pas.

■ L'épidémie de la Covid-19 que nous traversons a donné lieu à des conséquences désastreuses sur le parcours de soins du cancer : accès aux dépistages limités, retards de diagnostics, pénuries de médicaments amplifiées. Le résultat : des cancers découverts tardivement et donc beaucoup plus difficiles à soigner.

■ L'accès à un congé pour les proches aidants de personnes malades du cancer n'est toujours pas acquis.

■ Le manque de position définitive de nos représentants politiques vis-à-vis des principaux facteurs de risques (tabac, alcool, alimentation et facteurs environnementaux) alors que 40 % des cancers sont évitables.

■ Les moyens investis dans la recherche pour limiter les mauvais diagnostics ne sont pas assez conséquents.

■ Les trop grandes inégalités territoriales en termes d'accès aux soins, aux dépistages et aux essais cliniques. Autant de raisons qui nous mènent à affirmer que le cancer est un enjeu de santé publique majeur qui mérite toute notre attention !

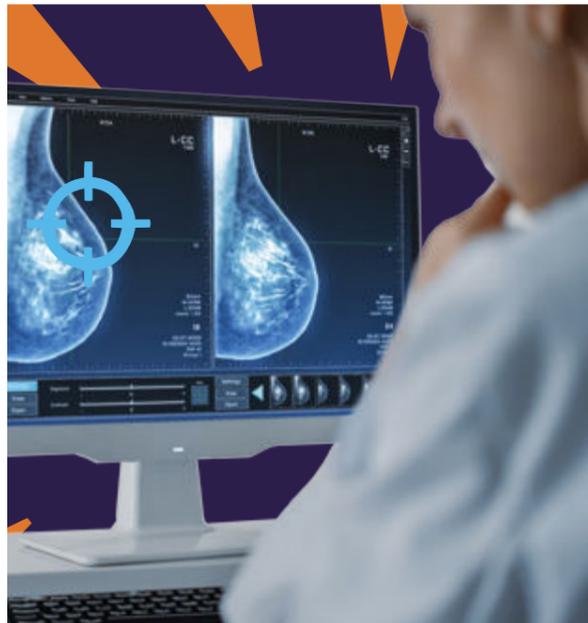
Les élections présidentielle et législatives, un moment clé pour faire entendre notre voix

Nous avons besoin d'une mobilisation massive pour interpeller les candidats aux élections présidentielle et législatives pour, qu'enfin, elles et ils s'engagent avec force pendant leur mandat pour lutter contre le cancer. Nous faisons donc appel à vous. C'est l'occasion de nous faire entendre, une nouvelle fois, pour cette cause qui nous concerne toutes et tous. Ne laissons pas le cancer être une éventualité à laquelle nous ne pouvons pas échapper. Ensemble, l'espoir est possible. Nous avons le pouvoir de faire entendre des propositions qui nous protégeront collectivement.

Faisons dès aujourd'hui de la lutte contre le cancer, et pour la vie, notre cause !

Proposition #1

Le dépistage pour toutes et tous, votre engagement pour notre santé



Notre constat

La crise de la Covid-19 a fortement impacté la continuité des actions de dépistage, surtout pendant le premier confinement. Il est impératif de renforcer les campagnes de dépistage en France, de sensibiliser le grand public à son caractère essentiel et de le rendre plus accessible à toutes et à tous.

Comment agir concrètement ?

- **Renforcer**, dès maintenant, des campagnes de dépistage des cancers de manière massive sur tout le territoire.
- **Sensibiliser** le grand public sur le caractère indispensable/incontournable du dépistage en ciblant particulièrement les personnes vulnérables, plus éloignées du système de santé.
- **Réduire**, de manière urgente, les inégalités d'accès au dépistage entre villes et territoires ruraux, en créant du lien avec les personnes éloignées du système de santé.

Pourquoi c'est un enjeu en 2022 ?

Le dépistage est aujourd'hui le moyen le plus efficace pour détecter un cancer à un stade précoce. Il augmente fortement les chances de survie et réduit les séquelles à l'issue du traitement.

Or, depuis dix ans, le taux de participation au dépistage des cancers n'a fait que diminuer ! Une diminution amplifiée de manière dramatique par la pandémie de la Covid-19⁴. Elle atteint 21% en moyenne en 2020 par rapport à l'année 2019, une baisse jamais vue auparavant⁵. D'autant que la France est loin derrière ses voisins européens : 50% de participation au dépistage du cancer du sein en 2020 face à 78% pour les Pays-Bas⁶. Des moyens plus conséquents doivent être investis dès maintenant pour le déploiement des programmes de prévention.

Entre
1 000
&
6 000

C'est le nombre de décès supplémentaires par cancer liés à la crise sanitaire, suite aux retards de dépistages observés entre mars et juillet 2020³.

Proposition #2

2030 : finissons-en avec le tabac

1 cancer sur **3**

est dû au tabac¹⁰, sans parler des nombreuses autres maladies ou pathologies pouvant être causées ou aggravées par le tabagisme.

Comment agir concrètement ?

- **Généraliser** l'interdiction de fumer aux abords de tous les établissements scolaires français et ainsi dénormaliser la présence du tabac dans l'environnement quotidien des plus jeunes.
- **Faire qu'en 2030**, toute personne née après 2011 ne puisse se voir proposer la vente de produits du tabac en France⁹.
- **Poursuivre** l'augmentation des prix du tabac, l'un des moyens les plus efficaces d'éradiquer cette addiction auprès des jeunes et renforcer la lutte contre son commerce illicite.

Pourquoi c'est un enjeu en 2022 ?

Les mesures des gouvernements successifs n'ont pas suffi à ralentir le désastre pour la santé que représente le tabagisme. Ces deux dernières années, le tabagisme a été responsable d'autant de décès que la Covid-19. Il est aujourd'hui impératif d'aller plus loin dans les mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant et d'établir des décisions et des actions concrètes afin de protéger durablement les générations futures.

Dénormaliser le tabac, ça commence par l'interdire aux abords de tous les établissements scolaires français. Une mesure efficace pour lutter contre l'entrée des jeunes dans le tabagisme qui demeure préoccupante : environ 200 000 d'entre eux commencent à fumer en France tous les ans. Une mesure soutenue par 86% des personnes interrogées par la Ligue contre le cancer¹¹. Alors que le tabac est, en tout premier lieu, une industrie qui use du marketing pour faire du profit au prix de la santé et de la vie de ses clients.

C'est pour ces raisons que la Ligue contre le cancer exige des mesures phares contre ce problème qui concerne la vie des jeunes générations, mais aussi de milliers de Français.

Notre constat

Le tabagisme fait encore plus de 75 000 victimes chaque année en France⁷ et près de 60% des fumeurs réguliers souhaitent arrêter de fumer⁸. Il faut donc aider les fumeurs et protéger les jeunes générations de l'entrée dans cette addiction cancérigène, en allant plus loin dans les mesures.



Proposition #3

Accompagner et soutenir la personne dans sa globalité

Notre constat

Les soins de support¹² (soutien psychologique, activité physique adaptée et conseils en diététique...) sont essentiels au bien-être des personnes dès l'annonce de la maladie et après la fin des traitements. Pourtant, l'accès à cette offre de services complets et sécurisés n'est pas garanti partout et pour tous.

Comment agir concrètement ?

- **Donner** accès à une information complète sur les soins de support : aussi bien aux personnes malades et à leurs proches qu'aux professionnels de santé impliqués dans le parcours de soins à l'hôpital comme en ville.
- **Proposer** le panier des soins de support non médicamenteux mis en place par l'Institut National du Cancer (INCa), aussi bien en établissement de santé qu'en ville dès le diagnostic de la maladie et jusqu'à deux ans après la fin des traitements, sans reste à charge.
- **Évaluer** l'impact et réaliser un bilan partagé de la mise en place du nouveau forfait post-cancer avec l'ensemble des acteurs concernés.
- **Inclure** un cours obligatoire sur les soins de support et l'accompagnement des personnes malades dans la formation de professionnels de santé.

Pourquoi c'est un enjeu en 2022 ?

L'objectif des soins de support (soutien psychologique, diététique, socio-esthétique, activité physique adaptée, accompagnement socio-professionnel, etc.) est de diminuer les effets secondaires des traitements et des impacts de la maladie. Ils assurent la meilleure qualité de vie possible aux patients et à leurs proches en prenant en compte la diversité de leurs besoins.

L'accès aux informations sur l'offre de soins de support est très faible en établissement de santé et particulièrement en ville.

Le virage ambulatoire a creusé les inégalités géographiques, sociales et financières d'accès aux soins, le modèle économique des établissements n'a jamais été aussi fragilisé. En conséquence, la charge financière de ces soins pèse de plus en plus sur les personnes malades. Les restes à charge demeurent très importants malgré la mise en œuvre du nouveau forfait cancer¹⁴.

3,8 millions

de personnes en France ont vécu ou vivent avec un cancer¹³.



Proposition #4

Soutenir tous les aidants, c'est crucial pour les personnes malades

Notre constat

Près d'1 Français sur 10 aide actuellement une personne atteinte de cancer. Ces proches apportent un soutien moral, technique ou encore financier et participent de manière invisible à la qualité de l'accompagnement de la personne malade. Pourtant, ils n'ont pas tous accès au congé de proche aidant qui permet de suspendre temporairement son activité professionnelle pour s'occuper de son proche malade.

11 millions

C'est le nombre de proches aidants non professionnels qui accompagnent les personnes malades en France¹⁵.

Comment agir concrètement ?

- **Élargir** les conditions d'accès au congé de proche aidant, qui est encore limité aux aidants de personnes en situation de handicap grave ou en perte d'autonomie permanente.
- **Étendre** le droit au répit (aujourd'hui limité aux aidants de personnes de plus de 60 ans) aux aidants de personnes bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap.
- **Assouplir** les critères d'accès afin de prendre en compte les situations où plusieurs proches sont impliqués de manière significative.
- **Modifier** les textes de loi afin de permettre à la personne malade de rémunérer son partenaire de vie.
- **Soutenir** les jeunes aidants en accordant un droit au redoublement et en maintenant les bourses.

Pourquoi c'est un enjeu en 2022 ?

« Sans mes proches, je ne m'en serais jamais sorti tout seul », c'est un constat décrit par beaucoup de personnes malades. Et pourtant ! Seuls les proches aidants de personnes handicapées ou de personnes âgées en perte d'autonomie permanente ont actuellement accès au congé de proche aidant, ce qui exclut de ce dispositif tous les aidants¹⁶ de personnes malades du cancer de moins de 60 ans...

Il est donc indispensable de mettre fin à cette inégalité en réévaluant les critères d'attribution du congé de proche aidant et de le rendre également accessible aux aidants de personnes souffrant d'une perte d'autonomie temporaire.

L'incidence professionnelle de l'aide apportée est majeure. Ainsi, 10 % des aidants ont dû arrêter ou adapter leur activité professionnelle en raison de l'aide apportée à leur proche atteint de cancer à défaut de pouvoir bénéficier du congé de proche aidant.



Proposition #5

Quand on la finance, la recherche avance

16
milliards d'euros

C'est le coût annuel de la prise en charge des cancers pour le système de santé national¹⁸.

Notre constat

La recherche scientifique et médicale est aujourd'hui notre meilleur atout pour lutter efficacement contre les effets néfastes du cancer et pour améliorer la prise en charge des personnes malades. Nous devons donner à la recherche sur les cancers des moyens à la hauteur des défis scientifiques et médicaux posés par ces pathologies.

Comment agir concrètement ?

- **Apporter** un soutien massif à la recherche fondamentale, source de progrès scientifiques et d'innovations qui pourraient révolutionner l'offre de soins.
- **Renforcer** le lien entre la recherche fondamentale et la recherche clinique pour concrétiser les progrès de la science au bénéfice des patients.
- **Revaloriser** le métier de chercheur, en assurant aux jeunes doctorants de vrais débouchés de carrière et une rémunération au niveau des grands pays de recherche (Chine, États-Unis, Royaume-Uni)¹⁷.

Pourquoi c'est un enjeu en 2022 ?

La recherche scientifique et médicale, c'est la clé pour une meilleure compréhension du cancer. Elle est à l'origine de toutes les avancées qui œuvrent à vaincre la maladie et qui ont déjà permis une amélioration significative de la prise en charge de certains cancers.

Grâce aux résultats de la recherche biomédicale et de la recherche sur les cancers, nous pouvons espérer disposer de diagnostics et de traitements plus efficaces et moins invasifs.

Tout comme la recherche sur les autres pathologies de notre époque, la recherche sur les cancers contribue à la construction et au maintien de l'indépendance sanitaire de la France. La productivité et le dynamisme de la recherche constituent des leviers puissants pour le développement de l'industrie biomédicale et de ses domaines les plus innovants.



Proposition #6

Médocs, imposons des stocks

Notre constat

Les pénuries de médicaments anticancéreux persistent et continuent de s'aggraver en France : une situation désastreuse pour les personnes malades. Les professionnels de santé comme les personnes malades du cancer ne devraient pas subir aujourd'hui encore les conséquences d'un système de production défaillant.



Comment agir concrètement ?

- **Imposer** des stocks de médicaments de sécurité de quatre mois pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM).
- **Étendre** la durée d'affichage des sanctions à l'encontre des laboratoires pharmaceutiques sur le site de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).
- **Mettre en place** une liste de priorité pour les personnes qui n'ont pas eu accès au médicament prescrit en premier lieu.
- **Assurer** la mise en place d'études pour mesurer l'impact des pénuries sur les chances de survie des personnes malades.
- **Garantir** le droit à l'information des personnes malades via la création d'une plateforme.

Pourquoi c'est un enjeu en 2022 ?

Tous les ans depuis 2012, en moyenne 10 % des médicaments utilisés en oncologie font l'objet d'une situation de pénurie²⁰. Une réalité qui génère angoisse et colère chez les patients touchés par la maladie.

Les pénuries déclenchent des situations dramatiques, comme l'interruption et le report d'un traitement d'intérêt vital. On ne connaît pas à ce jour l'étendue réelle des conséquences catastrophiques qu'ont ces pénuries sur les personnes malades.

La crise sanitaire mondiale liée à l'épidémie de la Covid-19 a eu un impact significatif sur l'apport des médicaments : en effet, 80 % des substances actives et 40 % des médicaments commercialisés en Europe sont fabriqués en Chine, aux États-Unis et en Inde²¹. L'arrêt des exportations a fortement aggravé la situation. La mise en place d'une gestion de cette crise à échelle européenne est urgente !

68%

des oncologues estiment que les pénuries de médicaments ont un impact sur la survie de leurs patients sur 5 ans¹⁹.

Proposition #7

L'accès aux soins palliatifs de qualité, une question de dignité

26

C'est le nombre de départements français, dont la Guyane et Mayotte, qui sont dépourvus d'une unité de soins palliatifs²².

Notre constat

Malgré quatre plans nationaux sur les soins palliatifs établis par le passé, l'offre de soins palliatifs ne s'est pas suffisamment développée et reste très inégalement répartie sur notre territoire. Permettre à chacune et à chacun un accès équitable aux soins palliatifs doit devenir une priorité !

Comment agir concrètement ?

- **Mener** des actions de communication grand public sur les droits existants à l'échelle nationale de manière régulière, notamment au sein des établissements de santé et des cabinets des professionnels de santé.
- **Créer** une campagne de sensibilisation à destination des médecins généralistes et des pharmaciens.
- **Mettre en place** une formation obligatoire sur les soins palliatifs et la fin de vie auprès des représentants des usagers.
- **Proposer** un dispositif d'accompagnement de la rédaction des directives anticipées (respect des volontés sur le déroulement de la fin de vie).
- **Sanctuariser** le rôle de la personne de confiance (en charge de représenter le patient quand il n'est plus capable de s'exprimer) lors de l'accompagnement du malade.

Pourquoi c'est un enjeu en 2022 ?

L'objectif que chaque région dispose d'au moins 1 lit de soins palliatifs pour 100 000 habitants est loin d'être atteint. Cette inégalité territoriale²³ de l'accès aux soins est inacceptable. La Ligue contre le cancer demande à ce que le prochain plan gouvernemental prenne ce problème à bras-le-corps en tenant compte des besoins croissants de la population.

Les formations médicales et paramédicales vis-à-vis des soins palliatifs sont encore trop peu développées. Du côté des personnes malades, la connaissance de leurs droits vis-à-vis de leur prise en charge est encore limitée et doit être améliorée.

Enfin, l'accompagnement psychologique de la personne malade et de sa famille n'est souvent pas à la hauteur de l'épreuve endurée. Des mesures fortes doivent être instaurées pour améliorer le vécu de cette étape douloureuse qui nous concerne toutes et tous.



Proposition #8

Faire du droit à l'oubli, le droit de se réaliser

Notre constat

Le droit à l'oubli, c'est garantir aux personnes qui ont été touchées par la maladie de pouvoir investir dans leur avenir sans que leurs antécédents de santé soient un obstacle. Mais les conditions pour y accéder sont encore trop restrictives. Alors que le progrès de la science accroît chaque année les chances de survie face au cancer, l'accès au droit à l'oubli doit être plus que jamais facilité.

Comment agir concrètement ?

- **Faire évoluer** la grille de référence de la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) afin d'y intégrer un plus grand nombre de cancers, permettant un meilleur accès à une assurance emprunteur standard ou se rapprochant des conditions standards.
- **Réduire** à cinq ans le délai d'accès au droit à l'oubli pour toutes les personnes guéries, pour qu'elles poursuivent ou reconstruisent leur projet de vie plus rapidement après la fin du parcours thérapeutique.

Pourquoi c'est un enjeu en 2022 ?

Acheter une maison ou une voiture, créer une entreprise, sont des objectifs de vie que toutes et tous, y compris les personnes en rémission, doivent pouvoir accomplir. Néanmoins, ces projets nécessitent de souscrire à un crédit auprès d'une banque associée à une assurance. Malheureusement, en cas de "risque aggravé de santé", comme dans le cas d'un cancer, le futur emprunteur peut se voir refuser l'assurance de son crédit. Ces restrictions viennent mettre un frein à la guérison sociale et à la construction d'un avenir pour les anciens malades. C'est pour cela qu'en 2016, la Ligue contre le cancer a obtenu la mise en place du droit à l'oubli. Plus de cinq ans après,

il est temps de faire évoluer les conditions d'accès trop restrictives. Pour accéder au droit à l'oubli, un emprunteur devra avoir été déclaré en rémission depuis cinq ans pour un cancer diagnostiqué avant 21 ans, et au minimum dix ans au-delà de 21 ans²⁵. Il faut garantir à davantage de personnes le bénéfice de ce droit essentiel !

120 000

C'est le nombre de cas par an qui constituent des cancers à très bon pronostic²⁴.



Proposition #9

Arrêter de prendre la pollution de l'air pour du vent



Notre constat

Chaque année en France, des milliers de personnes décèdent des suites d'une maladie imputable à la pollution de l'air. Une politique de lutte ambitieuse contre la pollution de l'air doit être menée avec des moyens à la hauteur de l'enjeu qu'il représente pour notre santé et celle de nos générations futures.

Comment agir concrètement ?

- **Faire évoluer** les réglementations, notamment européennes, pour mieux protéger les populations.
- **Généraliser** les rues scolaires (rues à l'accès interdit aux véhicules, a minima, aux heures d'entrée et de sortie de l'école).
- **Augmenter** les moyens investis dans la recherche pour établir les liens entre pollution (polluants et pesticides) et cancer.
- **Accompagner** la mise en place de Zones à Faibles Émissions (ZFE) : développement des transports en commun, prêt à taux zéro pour le renouvellement des véhicules, etc.

Pourquoi c'est un enjeu en 2022 ?

C'est en 2013 que les experts du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ont établi que l'exposition chronique à la pollution atmosphérique était cancérigène pour l'Homme²⁷. Responsable de multiples pathologies chroniques (maladies respiratoires, cardio-vasculaires, etc.), elle augmente le risque de plusieurs localisations de cancers dont le cancer du poumon. C'est pourquoi les principales mesures de prévention ne sont actuellement pas suffisantes. En Europe, 400 000 décès sont attribués à la pollution de l'air chaque année. En France, 34 000 d'entre eux pourraient être évités si l'ensemble des communes françaises parvenaient à réduire leurs niveaux de particules fines²⁸. Les effets des émissions de véhicules sont particulièrement néfastes auprès des jeunes et des enfants. Les populations vulnérables doivent être protégées!

40 000

C'est le nombre de décès attribuables chaque année en France à la pollution aux particules fines²⁶.

Proposition #10

Alcool partout, santé nulle part

Notre constat

Au vu du risque de cancer fortement aggravé par la consommation d'alcool, les pouvoirs publics doivent, pour la santé des Français, élaborer enfin un véritable programme national de prévention ambitieux et à la hauteur de ce qui est déjà réalisé pour lutter contre le tabagisme.

Comment agir concrètement ?

- **Investir** des moyens conséquents dans le *Dry January* (le défi de janvier) une campagne destinée à encourager la maîtrise de notre consommation d'alcool. Comme l'est déjà le Mois sans tabac, cette démarche doit être soutenue et mise en avant par les acteurs publics.
- **Fixer** une taxation minimum au gramme d'alcool pur contenu dans chaque bouteille d'alcool pour dissuader l'achat abusif.
- **Augmenter** les taxes des accises, dont l'alcool et le tabac, addictions les plus cancérigènes.

Pourquoi c'est un enjeu en 2022 ?

On le sait, dans notre pays, l'alcool tient une place très importante, tant sur le plan culturel qu'économique. Il faut donc sensibiliser le grand public au danger sous-estimé de la dépendance à l'alcool. Le *French Paradox*³¹ est un mythe : une consommation journalière ne limite en rien le risque de maladies, bien au contraire.

La France est l'un des pays les plus consommateurs d'alcool au sein des États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)³². Malgré ce constat alarmant, nos représentants ont jusqu'à aujourd'hui échoué à développer une politique de prévention ambitieuse et cohérente. L'action publique n'utilise pas les leviers à sa disposition : actions de prévention, outil fiscal et réglementation de la publicité. Un changement ne pourra s'opérer sans un repositionnement ferme vis-à-vis des lobbies alcooliers.

2^e cause de mortalité

L'alcool est la 2^e cause évitable de mortalité par cancer après le tabac en France²⁹ et il est le premier facteur de risque évitable du cancer du sein³⁰.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
notre plateforme dédiée !



Sources

- 1 ■ Page « Le cancer, définitions et chiffres » sur <https://www.ligue-cancer.net>
- 2 ■ Document « *Info cancer 2018* » sur <https://www.ligue-cancer.net>
- 3 ■ Communiqué de presse du 14 décembre 2020 « Unicancer présente les conclusions de son étude relative aux retards de diagnostics en cancérologie liés à la crise sanitaire et déplore l'absence de revalorisation des praticiens des Centres de lutte contre le cancer » sur <https://www.unicancer.fr>
- 4 ■ Étude publiée le 28 mai 2021 « *Impact of COVID-19 on healthcare organisation and cancer* » sur <https://www.ejcancer.com>
- 5 ■ Article publié le 4 février 2021 « *La pandémie de Covid-19, une bombe à retardement pour les malades du cancer* » sur <https://www.lci.fr>
- 6 ■ Publication du 1^{er} décembre 2021 « *La politique de prévention en santé* » sur <https://www.ccomptes.fr>
- 7 ■ Page mise à jour le 26 octobre 2021 « Déterminants de santé » sur <https://www.santepubliquefrance.fr>
- 8 ■ Guignard R., Beck F., Richard J-B., Peretti-Watel P. « Le tabagisme en France : analyse de l'enquête Baromètre santé 2010 » Saint-Denis, Inpes, coll. Baromètres santé, 2013, 56 p.
- 9 ■ Mesure issue du programme de l'Alliance contre le Tabac dont la Ligue contre le cancer fait partie
- 10 ■ Article publié le 9 mai 2019 « *Quelles sont les conséquences du tabagisme sur la santé ?* » sur <https://www.santepubliquefrance.fr>
- 11 ■ Sondage Ipsos, du 14 au 17 janvier 2020, auprès d'un échantillon représentatif de 1 043 personnes
- 12 ■ Publication « *Les soins de support pour mieux vivre les effets du cancer* » sur <https://www.ligue-cancer.net>
- 13 ■ Page du 24 mars 2021 « Les chiffres clés des cancers » sur <https://www.ligue-cancer.net>
- 14 ■ Décret n° 2020-1665 du 22 décembre 2020 relatif au parcours de soins global après le traitement d'un cancer sur <https://www.legifrance.gouv.fr>
- 15 ■ Étude Ligue contre le cancer/ Ifop « *Les Français et les proches de personnes atteintes de maladie grave* » (2012)
- 16 ■ Information vérifiée le 1^{er} avril 2021 « Congé de proche aidant » sur <https://www.service-public.fr>
- 17 ■ Publication « *La position scientifique de la France dans le monde 2000-2015* » par l'Observatoire des Sciences et Techniques sur <https://www.hceres.fr/>
- 18 ■ Article du 6 septembre 2017 « *Observatoire cancer : coût des traitements* » sur <https://curie.fr>
- 19 ■ Publication « *Pénuries de médicaments : une perte de chance pour toutes les personnes malades* » sur <https://www.ipsos.com>
- 20 ■ Publication « *Synthèse de l'étude de l'Observatoire sociétal des cancers : Cher patient, pour votre médicament, merci de patienter* » sur <https://www.ligue-cancer.net>
- 21 ■ Rapport d'information du 27 septembre 2018 « *Pénuries de médicaments et de vaccins : renforcer l'éthique de santé publique dans la chaîne du médicament* » sur <https://www.senat.fr>
- 22 ■ Rapport législatif « *Proposition de loi visant à établir le droit à mourir dans la dignité* » sur <https://www.senat.fr/>
- 23 ■ « *Ressources en soins palliatifs en France : disparités territoriales en 2017* », François Cousin, dans Santé Publique 2021/2 (Vol. 33), pages 169 à 175.
- 24 ■ Étude conjointe de Santé Publique France, l'INCa, Francim et HCL de juillet 2021, « *Survie des personnes atteintes de cancer en France métropolitaine 1989-2018* »
- 25 ■ Page mise à jour le 2 septembre 2020 « Qu'est-ce que le droit à l'oubli ? » sur <https://www.e-cancer.fr>
- 26 ■ Communiqué de presse du 14 avril 2021 « Pollution de l'air ambiant : nouvelles estimations de son impact sur la santé des Français » sur <https://www.santepubliquefrance.fr>
- 27 ■ Communiqué de presse n° 221 du 17 octobre 2013 « La pollution atmosphérique une des premières causes environnementales de décès par cancer, selon le CIRC » sur <https://www.iarc.who.int>
- 28 ■ Communiqué de presse du 21 juin 2016 « Impacts sanitaires de la pollution de l'air en France : nouvelles données et perspectives » sur <https://www.santepubliquefrance.fr/>
- 29 ■ Page « Alcool et cancer » sur <https://www.cancer-environnement.fr>
- 30 ■ Publication « *Les cancers attribuables au mode de vie et à l'environnement en France métropolitain* », chapitre 18 « *Résumé des fractions de cancers attribuables aux facteurs liés au mode de vie et à l'environnement* » sur <https://gco.iarc.fr>
- 31 ■ Dossier « *Alcool et santé : lutter contre un fardeau à multiples visages* » sur <https://www.inserm.fr>
- 32 ■ Publication du 1^{er} décembre 2021 « *La politique de prévention en santé* » sur <https://www.ccomptes.fr/>

Crédits photos

Africa Studio, Cécilie Arcurs, BlurryMe, Chinnapong, Robby Cyron, Gemphoto, Gorodenkoff, Klublu, Lunx, Alexandru Nika, August de Richelieu, Sincerely Media et Teona Swift.

Conception et réalisation

spintank

La Ligue contre le cancer est la première association française de lutte contre la maladie.

Grâce à ses 4 missions sociales, elle agit avant, pendant et après la maladie, dans l'Hexagone comme en outre-mer :

- Prévenir et promouvoir les dépistages pour éviter la maladie et la détecter le plus tôt possible.
- Financer la recherche pour trouver les meilleurs traitements et mieux comprendre les cancers.
- Aider les personnes malades pour les accompagner tout au long de leur traitement.
- Porter leur voix pour défendre leurs intérêts.

Ligue contre le cancer, 14 rue Corvisart, 75013 PARIS

Tél. : 0 800 940 939 (numéro gratuit) : Soutien psychologique – Aide et conseil pour emprunter – Conseil juridique

www.ligue-cancer.net – Toutes les informations sur les cancers – Forum de discussion – Actualités de la Ligue – Faire un don

